

Solidarité avec nos camarades grecs : pas touche au droit de manifester !

Montreuil, le 16 juillet 2020

C'est avec vive émotion que la FNEC FP-FO a pris connaissance du projet de loi voté au parlement grec le jeudi 9 juillet. Cette loi donne les pleins pouvoirs à la police et au ministère de l'intérieur pour interdire toute manifestation. C'est un retour aux heures les plus sombres de l'histoire du pays, lorsque le talon de fer de la Junte des colonels de 1971 interdisait « *les attroupements en plein air* » au centre d'Athènes, dans le Pirée et dans les principales villes de province.

Cette loi impose une autorisation préalable. Elle rend les organisateurs civilement responsables de la manifestation. Ils sont donc susceptibles de payer pour les infractions qui y sont commises. Ils devraient entrer en « *collaboration directe* » avec le chef de la police, se conformer à ses directives et éloigner du rassemblement tout manifestant que la police jugerait bon d'éloigner. La police pourrait interdire tout rassemblement susceptible de « *perturber la vie économique et sociale locale* ».

Comment ne pas y voir la réponse du gouvernement aux nombreuses manifestations qui se sont tenues depuis mars contre les mesures réactionnaires que le gouvernement voulait imposer à la faveur du confinement ?

Nos camarades grecs d'OLME appellent à la manifestation du jeudi 16 juillet et écrivent : « *Les nouvelles mesures antidémocratiques du gouvernement viennent compléter la suppression des franchises universitaires et la loi antisyndicale qui sape le droit de grève. Le gouvernement cherche à imposer cela, à l'heure où sont promues des mesures de classe anti-ouvrières plus dures (libéralisation des licenciements, travail à la tâche, baisse des salaires, liquidation de conventions collectives...).* »

(...) Ce projet met en place un nouveau régime réactionnaire qui, en pratique, entreprend de supprimer la liberté fondamentale de se « rassembler » et d'étouffer les luttes des travailleurs et du peuple. »

La FNEC FP-FO est viscéralement attachée aux libertés syndicales et démocratiques. Elle condamne avec force cette loi inique et réactionnaire. Elle adresse son soutien plein et entier aux camarades grecs d'OLME ainsi qu'aux salariés et à la population dans son ensemble, qui manifestent contre cette loi depuis maintenant des semaines.

La FNEC FP-FO condamne avec la même véhémence les mesures qui ont été prises par le gouvernement français dans le cadre de l'état d'urgence prétendument sanitaire. Elle se félicite de la suspension en date du 6 juillet, par le conseil d'Etat du décret soumettant le droit à manifester à une « *autorisation préalable* ».

Elle condamne la loi du 10 juillet 2020 « *organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire* » qui donne les mains libres aux Premier ministre pour réglementer les rassemblements jusqu'au 30 octobre 2020.

Elle demande l'abrogation de la loi scélérate du 10 avril 2019 « *visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations* » qui restreint le droit de manifester et qui rend possible de « *punir d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime.* »

Enfin, la FNEC FP-FO condamne toute tentative de criminalisation de l'action syndicale et demande la levée de toutes les sanctions et poursuites contre nos camarades qui ont participé à la mobilisation contre la remise en cause du Baccalauréat.